



Clés d'interprétation (V2)

Occupation du sol régionale de la Nouvelle-Aquitaine

Date : 23/12/2021

Limited distribution/Diffusion limitée

Introduction

La clé d'interprétation est un référentiel qui propose une documentation complète des postes de nomenclature de l'occupation du sol à grande échelle.

Elle sera utile pour les utilisateurs de la base postproduction, afin de comprendre les classements et les subtilités des codes employés.

Lors de la production de la couche d'occupation du sol, la clé d'interprétation est un référentiel sur lequel le photo-interprète va s'appuyer en cas de doutes.

Chaque fiche est un descriptif des postes de la nomenclature de l'occupation du sol régionale de la Nouvelle-Aquitaine. Elle se décline du niveau 1 au niveau 4.

L'organisation de ce référentiel tient compte de l'ordre de niveau 1 des différents espaces :

- Territoires artificialisés
- Territoires agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces en eau

Chaque poste de niveau 4 a sa propre fiche descriptive. L'organisation de la fiche est similaire pour chaque poste.

EN COURS DE FINALISATION

Spécificité d'interprétation de la base d'occupation régionale

Echelles de travail et unités de collecte par millésime :

THEMES par millésime	Unité Minimale Cartographie	Largeur Minimale Cartographie	Echelle de travail	Echelle de restitution
Territoires artificialisés	1 000 m ²	5 mètres	1 : 2 000	1 : 5 000
Territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, zones humides et surfaces en eaux hors SCOT Bayonne	10 000 m ²	7,5 mètres	1 : 8 000	1 : 25 000
Territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, zones humides et surfaces en eaux sur le SCOT Bayonne	1 000 m ²	5 mètres	1 : 2 000	1 : 5 000

La surface minimale des évolutions est :

THEMES D'EVOLUTION	Unité Minimale Cartographie	Largeur Minimale Cartographie	Echelle de travail	Echelle de restitution
Territoires artificialisés	500 m ²	5 mètres	1 : 2 000	1 : 5 000
Territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, zones humides et surfaces en eaux hors SCOT Bayonne	5 000 m ²	7,5 mètres	1 : 8 000	1 : 25 000
Territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, zones humides et surfaces en eaux sur le SCOT Bayonne	500 m ²	5 mètres	1 : 2 000	1 : 5 000

Précisions :

- Les objets limitrophes de la zone d'étude peuvent avoir une surface inférieure à l'unité minimum de leur classe, du fait qu'ils proviennent de polygones plus grands qui débordent de la zone d'intérêt et qui ont donc été coupés aux limites de la zone d'étude.
- Une entité dont la surface est inférieure à son UMC n'est pas détournée, généralement elle est agrégée à une entité mitoyenne.
- Des exceptions sont faites en milieu urbain : une parcelle de prairie ou de vigne ou de culture de plus de 1 000 m² encerclée de territoire artificialisé sera codée de sa nature de territoire agricole.

Les données exogènes principales et leur utilisation

BD-topo® :

- Le linéaire routier et ferroviaire principal a servi de base pour constituer le squelette routier de la BD-OCS.
Les découpes s'appuient sur le linéaire routier et ferroviaire dès que possible (uniquement les linéaires fermés pour les millésimes 2009 et 2000), ensemble des linéaires pour les mutations 2009-2015 ou 2015-2020.
- Les bâtis ou emprises de la BD-topo ont été utilisés pour vérifier la présence des mairies, bâtiments religieux, des établissements scolaires, emprises hospitalières, campings, villages vacances, cimetières lors de la création du millésime natif (2009 sur l'ancienne Aquitaine, 2015 sur les nouveaux départements)
- Les bâtis indifférenciés de la BD-topo ont été exploités pour contrôler les densités en milieu urbain afin de mieux appréhender les différents postes de tissu urbain. (1111-1112-1121 principalement)
Une comparaison de la densité de bâtis par rapport à la surface de la parcelle donne des indications sur d'éventuelles confusion de postes. Une validation par photo-interprétation a été effectuée, les densités pouvant être faussées faute de mise à jour locales du bâti de la BDTPO.
Ce traitement ne permet pas de détecter un oubli de découpe à l'intérieur d'un polygone mais a permis de pointer des erreurs possibles de codification lors de la création du millésime natif.

Le SCAN25® :

Il a été principalement consulté lors de la création du millésime natif de la BD OCS (très peu utilisé lors des mises à jour).

Sur les zones côtières il a servi de base à la délimitation de l'estran et des zones de plage.

L'interprétation de l'estran rocheux s'est également basée sur cette donnée exogène.

BD végétation® :

Cette donnée est intégrée au socle de PIAO.

Plusieurs actions ont été menées pour pouvoir exploiter la couche « végétation » :

- Les polygones isolés < 1ha ne sont pas gardés.
- Les vides inférieurs à 0.1ha à l'intérieur d'un polygone de « végétation » sont intégrés au polygone de végétation.
- Les haies ne sont pas toutes conservées.
- Les « vides » inférieurs à 1ha sont comblés.
- Entre le réseau routier et ferroviaire et la couche végétation une accroche de polygone à 7,50m de la couche végétation est effectué sur le réseau routier et ferroviaire. Cela permet de combler les « vides » entre ces différents polygones.

Les vignes, les vergers et l'enveloppe des forêts issus de la BD-végétation ont été vérifiés par photo-interprétation.

Il n'y a pas eu de remise en compte des types de boisement entre eux issus de la BD-végétation lors de leur intégration au socle de PIAO. Des consolidations des types de boisements entre eux ont pu être effectuées lors de la mise à jour 2020.

Fichiers fonciers :

Ils ont été mis à disposition pour la mise à jour 2020 de l'occupation du sol.
Ils sont principalement utilisés lors que contrôle qualité pour consolider la base de données existante. (Confusions habitations/entreprises, confusions bâti agricole de l'habitat ou emprises industrielles/artisanales)

EN COURS DE FINALISATION